

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Romarin extrait CO<sub>2</sub>-se\_027.005**

Date d'impression: 20.02.2020

Page 1 de 8

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**Romarin extrait CO<sub>2</sub>-se\_027.005**Autres désignations commerciales**Rosmarin CO<sub>2</sub>-se Extrakt, Cineol Typ, Typ Nr. 027.005-----  
Rosemary CO<sub>2</sub>-se extract, Cineol type, type no. 027.005-----  
Romarin extrait CO<sub>2</sub>-se, type cinéol, référence 027.005

N° CAS: 84604-14-8

N° CE: 283-291-9

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Dans les produits cosmétiques

Dans l'industrie agro-alimentaire et du parfum

catégorie(s) industrielle(s): Produits chimiques pour l'usage individuel et les usages domestiques.

catégorie(s) d'utilisation: Cosmétiques. Produits pharmaceutiques.

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: Flavex Naturextrakte GmbH

Rue: Nordstr. 7

Lieu: D-66780 Rehlingen-Siersburg

Téléphone: +49 (0)6835/9195-0

Téléfax: +49 (0)6835/919595

e-mail: info@flavex.com

Interlocuteur: Monsieur N. Gref

Internet: www.flavex.com

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS02-GHS07-GHS08-GHS09

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Romarin extrait CO<sub>2</sub>-se\_027.005

Date d'impression: 20.02.2020

Page 2 de 8



#### Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Conseils de prudence

P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P331	NE PAS faire vomir.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### 2.3. Autres dangers

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

#### Caractérisation chimique

Nom INCI (CTFA): Rosmarinus Officinalis (Rosemary) Leaf Extract, numéro CAS : 84604-14-8  
numéro CE (EINECS/ELINCS): 283-291-9

#### Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification selon la directive 67/548/CEE	
N° Index	Classification SGH	
283-291-9	Rosemary, ext.	100 %
84604-14-8	Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H226 H315 H319 H317 H304 H411	

Texte des phrases R, H et EUH: voir paragraphe 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Romarin extrait CO<sub>2</sub>-se\_027.005

Date d'impression: 20.02.2020

Page 3 de 8

#### **Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune donnée disponible

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune donnée disponible

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Poudre

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau en aspersion.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Des vapeurs combustibles peuvent s'accumuler dans la chambre à vapeur de systèmes fermés.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Utiliser un équipement de protection individuel

Assurer une aération suffisante.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'un masque respiratoire.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir avec un produit liant l'huile. Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

##### **Préventions des incendies et explosion**

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

#### **8.1. Paramètres de contrôle**

#### **8.2. Contrôles de l'exposition**

##### **Mesures d'hygiène**

Changer les vêtements imprégnés.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Romarin extrait CO<sub>2</sub>-se\_027.005

Date d'impression: 20.02.2020

Page 4 de 8

#### Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres. EN 374

#### Protection de la peau

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

#### Protection respiratoire

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de : formation d'aérosol ou de nébulosité.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide  
Couleur: jaune  
Odeur: caractéristique

#### Testé selon la méthode

pH-Valeur: Aucune donnée disponible

#### Modification d'état

Point de fusion: Aucune donnée disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Aucune donnée disponible

Point de sublimation: Aucune donnée disponible

Point de ramollissement: Aucune donnée disponible

Point d'écoulement: Aucune donnée disponible

Point d'éclair: 51 °C coupelle fermée

#### Inflammabilité

solide: Aucune donnée disponible

gaz: Aucune donnée disponible

#### Dangers d'explosion

Pas de données disponibles

Limite inférieure d'explosivité: Aucune donnée disponible

Limite supérieure d'explosivité: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation: Aucune donnée disponible

#### Température d'auto-inflammabilité

solide: Aucune donnée disponible

gaz: Aucune donnée disponible

Température de décomposition: Aucune donnée disponible

#### Propriétés comburantes

Pas de données disponibles

Pression de vapeur: Aucune donnée disponible

Densité (à 20 °C): 0,9165 - 0,9220 g/cm<sup>3</sup> pycnomètre

Densité apparente: Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité: insoluble



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Romarin extrait CO<sub>2</sub>-se\_027.005

Date d'impression: 20.02.2020

Page 6 de 8

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

##### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

###### Élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

###### Code d'élimination des déchets - Produit


160305 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; loupés de fabrication et produits non utilisés; déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

###### L'élimination des emballages contaminés


L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

##### Transport terrestre (ADR/RID)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1169
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagee:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

##### Transport fluvial (ADN)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1169
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagee:	E1

##### Transport maritime (IMDG)

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Romarin extrait CO<sub>2</sub>-se\_027.005

Date d'impression: 20.02.2020

Page 7 de 8

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1169
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	223, 955
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité dégagee:	E1
EmS:	F-E, S-D

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<b>14.1. Numéro ONU:</b>	UN 1169
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	3
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	III
Étiquettes:	3



Dispositions spéciales:	A3
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
Passenger LQ:	Y344
Quantité dégagee:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	oui
---------------------------------	-----



Matières dangereuses:	Rosemary, ext.
-----------------------	----------------

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Romarin extrait CO<sub>2</sub>-se\_027.005

Date d'impression: 20.02.2020

Page 8 de 8

#### Prescriptions nationales

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D):

2 - pollue l'eau

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, il n'est pas nécessaire d'effectuer une évaluation de sécurité.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Modifications

Raison pour modifications : révision générale

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.